

CALENDRIER DE COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS

Mois de MARS 2023

Ce calendrier est établi uniquement pour le mois de mars 2023.

Il présente les dates de collectes :

- du **bac gris** (ordures ménagères),
- du **bac jaune** (déchets recyclables),
- de la **déchèterie mobile** le cas échéant.

Les jours de collectes du **bac gris** (ordures ménagères) et du **bac jaune** (déchets recyclables) resteront identiques jusqu'à la fin de l'année (sauf reports explicitement mentionnés aux calendriers des collectes).

A compter du 1^{er} avril 2023, un nouveau calendrier sera à votre disposition, qui couvrira le reste de l'année et qui fera mention des **dates de collectes des encombrants**. Une nouvelle organisation des collectes d'encombrants est en effet en cours de définition (décision prévue lors du Conseil communautaire du 30 mars 2023). Il n'y aura pas de collecte en porte-à-porte des encombrants au mois de mars.

Pour rappel, le système de facturation reste le même tout au long de l'année 2023. La redevance incitative ne sera appliquée qu'à compter de 2024.

Renseignements :

Site : agglo-montbeliard.fr

Mail : collectes-dechets@agglo-montbeliard.fr

SAINT-JULIEN-LÈS-MONTBELIARD

MARS 2023							
	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
Semaine 9			1	2	3	4	5
Semaine 10	6	7	8	9	10	11	12
Semaine 11	13	14	15	16	17	18	19
Semaine 12	20	21	22	23	24	25	26
Semaine 13	27	28	29	30	31		

Collecte bac gris (ordures ménagères) : Mercredi semaines paires + jeudi 2 mars

Collecte bac jaune (déchets recyclables) : Mercredi semaines impaires

Ces jours de collectes resteront identiques jusqu'à la fin de l'année (sauf reports)

CALENDRIER DE COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS JANVIER - FÉVRIER 2023

Saint-Julien-lès-Montbéliard

JANVIER						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

FÉVRIER						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

■ ORDURES MÉNAGÈRES



**1 FOIS PAR SEMAINE
LE JEUDI**

- ✓ Je mets mes déchets dans un sac bien fermé.
- ✓ Attention les sacs au sol ne sont pas ramassés !
- ✓ **Bac à déposer en bordure de voirie la veille ou avant 5 h du matin.**

■ ORDURES MÉNAGÈRES

A compter du 1^{er} mars 2023, un nouveau calendrier sera à votre disposition ; il tiendra compte de la mise en place du bac jaune et des nouvelles fréquences de collectes.

Pour rappel, le système de facturation reste le même tout au long de l'année 2023.
La redevance incitative ne sera appliquée qu'à compter de 2024.

Pays de Montbéliard Agglomération vous remercie pour votre implication dans la réduction des déchets.

Nos agents sont à vos côtés durant ces changements ; merci de votre bienveillance à leur égard.



ATTENTION

Carte d'accès OBLIGATOIRE lors de tout passage
Renseignez-vous au 03 81 31 84 99



■ DÉCHÈTERIES FIXES



MONTBÉLIARD La Chiffogne - Bd du 21^e Bat. de Chasseurs à Pied

SELONCOURT Route de Bondeval

VIEUX-CHARMONT Route de Brognard (A36, sortie 10 Brognard)

VOUJEAUCOURT Rue de la Charmotte (près de la CTPM)

HORAIRES

Périodes hiver (du 1^{er} janvier au 25 mars et du 30 octobre au 31 décembre)

- lundi au samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 17 h 15

Période été (du 27 mars au 29 octobre)

- lundi au vendredi : 9 h à 12 h / 14 h à 17 h 45
- samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 18 h 15

En cas de déclenchement de l'alerte canicule de niveau 3 par la Préfecture, les horaires d'accueil des six déchèteries fixes seront modifiés pour une ouverture de 7 h à 14 h et les permanences de la déchèterie mobile seront annulées.

Déchets acceptés : ampoules, batteries, bois, cartons, cartouches d'encre, déchets d'ameublement, déchets verts (branchages, tontes de gazon et feuilles), déchets d'équipements électriques et électroniques, encombrants, extincteurs vides, huiles de vidange, huiles de friture, lampes, métaux, néons, papiers, piles, plâtres, pneus (de véhicules légers), polystyrène, produits toxiques, radiographies, vêtements (sauf dans la déchèterie de Pont-de-Roide-Vermondans).

PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS Route de Dambelin

HORAIRES

Périodes hiver (du 1^{er} janvier au 25 mars et du 30 octobre au 31 décembre)

- lundi : 13 h 30 à 17 h 15
- mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 17 h 15

Période été (du 27 mars au 29 octobre)

- lundi : 14 h à 17 h 45
- mercredi, jeudi, vendredi : 9 h à 12 h / 14 h à 17 h 45
- samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 18 h 15

COLOMBIER-FONTAINE Rue de Saint-Maurice

HORAIRES

Périodes hiver (du 1^{er} janvier au 25 mars et du 30 octobre au 31 décembre)

- lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 17 h 15

Période été (du 27 mars au 29 octobre)

- lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9 h à 12 h / 14 h à 17 h 45
- samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 18 h 15

Vous avez accès aux 6 déchèteries fixes de PMA, ainsi qu'à celle de Désandans, par convention passée avec le SYTEVOM.

DÉSANDANS Rue du Cimetière

HORAIRES

Période hiver (du 1^{er} novembre au 28 février)

- lundi au samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 17 h
- mardi : fermé

Période été (du 1^{er} mars au 31 octobre)

- lundi au samedi : 9 h à 12 h / 13 h 30 à 18 h
- mardi : fermé



MOINS DE DÉCHETS DANS MA POUBELLE, C'EST POSSIBLE !

Achetez mieux, jetez moins et triezy au maximum pour limiter votre production de déchets.

Nouveau mémotri disponible en mairies, au siège de l'agglomération et sur agglomontbeliard.fr



Consultez l'application
<< GUIDE DU TRI >> CITEO
pour trier avec soin

Plus d'informations sur :

AGGLO-MONTBELIARD.FR > RUBRIQUE DÉCHETS

TRIERCESTDONNER.FR

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent et que vous pouvez exercer en vous adressant par e-mail à : collectes-dechets@agglomontbeliard.fr ou sur place auprès de l'accueil de la Direction Collecte et Traitement des déchets de Pays de Montbéliard Agglomération - La Charmotte 25 420 VOUJEAUCOURT.



SUIVEZ-NOUS

agglomontbeliard.fr



03 81 31 84 99

de 8h à 12h et de 13h à 17h, du lundi au vendredi

